



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Anne-Marie PENN
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)
n°133

Nantes, le 14 SEP. 2021

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération
de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
4 avenue du Commandant l'Herminier
BP 305
44605 SAINT-NAZAIRE cedex

Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de modification n°1 du PLUI de la CARENE

Monsieur le Président,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous ma présidence, le 01 septembre 2020.

Après examen du projet de modification n°1 du PLUI de la CARENE, la commission a formulé l'avis joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier du projet de modification qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental adjoint


Pierre BARBÉRA

Service Conseil, Accompagnement et Urbanisme Durable
Secrétariat de la CDPENAF
10 boulevard Gaston Serpette
BP 53 606 – 44 036 NANTES Cedex 01
Tél : 02 40 67 24 67
Mél : ddtm-cdpnaf@loire-atlantique.gouv.fr

Affaire suivie par Anne-Marie PENN
Catherine AUCLAIR (secrétariat de la CDPENAF)
Réf :

Nantes, le **14 SEP. 2021**

Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de modification n°1 du PLUI de la CARENE

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie le 01 septembre 2021 sous la présidence de M. Pierre BARBÉRA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique.

Après examen du projet de modification n°1 du PLUI de la CARENE, la commission émet à l'unanimité de ses membres un avis favorable sur les modifications proposées à savoir :

- suppression du STECAL Npv de Cuneix à SAINT-NAZAIRE
- création d'un STECAL NQa sur le pourtour du Bois Joalland à SAINT-NAZAIRE
- ajustement des limites du STECAL AQa autour du Centre Technique municipal à PORNICHET

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le directeur départemental adjoint



Pierre BARBÉRA